



**Guide des  
parents  
2017-2018**

## MANDAT

Au Club Flipgym de Montréal, nous croyons que la gymnastique suscite le désir de se dépasser afin de réaliser son plein potentiel. Avec le sourire, la discipline, la rigueur et l'effort, le jeune apprend à affronter l'adversité et à vaincre ses peurs afin de réussir des exploits!

La gymnastique est une discipline par laquelle le jeune construit sa confiance et son estime de lui au quotidien. Un environnement physique et psychologique stable et sécuritaire contribue à cet épanouissement en lui permettant de se sentir reconnu par ses pairs.

## NOTRE VISION

Nous croyons que la gymnastique artistique est une discipline qui favorise le développement global de l'enfant et contribue à la création d'une communauté où la santé et le bien-être sont au cœur du quotidien.

## NOTRE MISSION

Promouvoir le bien-être physique et psychologique des enfants de notre communauté par la pratique de la gymnastique artistique dans un environnement sécuritaire, dynamique et stimulant, en leur offrant la possibilité de :

- reconnaître les bienfaits d'un mode de vie actif;
- se créer une image positive par la réussite de mouvements gymniques complexes;
- apprendre à œuvrer au sein d'une équipe;
- évoluer en société avec d'autres enfants et adultes;
- apprendre à faire face à l'échec comme à la réussite.

## NOS VALEURS

### Accomplissement et dépassement personnel

Toujours viser à s'améliorer afin de réaliser son plein potentiel. Apprendre à relever des défis, à affronter l'adversité et à vaincre ses peurs avec confiance, énergie, rigueur, discipline, effort et excellence.

### Estime de soi

Renforcer la confiance et l'estime de soi chez les gymnastes. S'assurer de leur épanouissement en leur offrant de pratiquer la gymnastique dans un environnement stable et sécuritaire autant physiquement que psychologiquement, dans lequel elles se sentent valorisées.

### Respect de soi et des autres

Cultiver le respect de soi et de l'autre pour favoriser un environnement positif permettant de progresser ensemble.

### Persévérance

Cultiver la ténacité, la patience et le courage. Bien se connaître pour pouvoir faire face à de nouveaux défis dans la pratique de la gymnastique, toujours avec confiance et passion.

### Solidarité

Promouvoir la coopération, l'entraide et la compétition positive par de petits gestes au quotidien, car la gymnastique est une discipline individuelle qui se pratique en équipe. Le succès de l'une devient le succès de toutes grâce à la collaboration, l'entraide et la saine compétition qui caractérisent notre Club.

### Passion

Nous sommes passionnés par la gymnastique. Au-delà de la technique gymnique, c'est d'abord le plaisir qui nous conduit au succès.

## COMMUNICATIONS

Le site internet du club [www.flipgym.com](http://www.flipgym.com) sera l'outil privilégié pour la diffusion de l'information. Visitez régulièrement la section « Secteur compétitif/Communications ». À cet endroit, vous trouverez tous les envois courriels, horaires, trajets, résultats, etc. Si vous pensez avoir manqué un communiqué, vous pourrez le retrouver à cet endroit.

## PERSONNES CONTACTS

### Service aux membres :

[flipgym@flipgym.com](mailto:flipgym@flipgym.com)

514-948-2222

### Directrice administrative :

Maude Leclerc

[maude.leclerc@flipgym.com](mailto:maude.leclerc@flipgym.com)

### Adjoint administratif/comptabilité:

Hugo St-Onge

[administration@flipgym.com](mailto:administration@flipgym.com)

### Directrice technique - Secteur récréatif et compétitif:

Sabrina Pinard

[sabrina\\_pinard@flipgym.com](mailto:sabrina_pinard@flipgym.com)

## HORAIRE DU BUREAU

Lundi : 12h-19h

Mardi: 12h-17h30

Mercredi: 12h-19h

Jeudi: 12h-19h

Vendredi: 12h-17h30

Samedi: 9h-16h

Dimanche: Fermé

# DESCRIPTION DES PROGRAMMES

## DÉFI

L'objectif du programme Défi est de faire apprendre et comprendre le détail technique des mouvements enseignés aux gymnastes. Ce programme comprend 6 niveaux et la gymnaste doit obtenir 80% pour pouvoir passer au niveau suivant. Trois évaluations ont lieu chaque année. Ce programme nous permet de former nos athlètes de niveaux provincial, Pré-national et national

## CIRCUIT RÉGIONAL

Le groupe CR3 est un excellent tremplin entre le programme relève et le provincial. Il permet de toucher à des mouvements plus spécifiques et de solidifier les bases apprises dans les cours antérieurs. Trois compétitions ont lieu chaque année en plus du challenge des régions qui constitue la finalité de ce programme. Les athlètes doivent être classés pour pouvoir participer à cette dernière compétition. Ce programme est divisé en trois catégories, soit le CR3 de base, le CR3 avancé et le CR3 spécialiste en plus d'être divisé par catégorie d'âge.

## PROVINCIAL

Le programme provincial est divisé en cinq catégories, soit le provincial 1 à 5 en plus d'être divisé par catégorie d'âge. Deux compétitions ont lieu chaque année en plus de la coupe Québec et du Championnats Québécois. Les athlètes doivent être classés pour participer à ces deux dernières compétitions.

## SPORT-ÉTUDE

Le programme Sport-études exige des gymnastes un entraînement hebdomadaire de vingt heures. Pour en faire partie, les athlètes doivent répondre aux critères académiques, aux critères d'admissibilité établis par la Fédération de gymnastique du Québec et avoir été sélectionnées par le club Flipgym.

# POLITIQUES ADMINISTRATIVES

## Fonctionnement du club/règlement relatif aux entraînements

Les parents doivent amener leurs enfants quelques minutes avant le début de l'entraînement pour assurer la ponctualité.

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à ce que leur présence soit prise par l'entraîneur. Ces derniers ne seront pas tolérés sur les appareils d'entraînement auparavant.

Par mesure de sécurité, les parents ne sont pas admis dans le gymnase. Les gymnastes doivent être présentes à tous leurs entraînements.

Advenant une absence ou un retard, les parents doivent avertir l'entraîneur(e) par téléphone ou par courriel le plus rapidement possible.

Les athlètes doivent fournir un effort soutenu, de la volonté et de la motivation en entraînement et en compétition.

Les gymnastes et leurs parents doivent respecter les règles du code d'éthique du club Flipgym de Montréal.

Des frais de 10 \$ par tranche de 15 minutes seront facturés aux parents pour tout retard au moment de venir récupérer leurs enfants (ex : 20 minutes de retard = 20 \$). Un reçu pourra être émis.

Les cours annulés pour force majeure (exemple tempête de neige) ne seront pas repris et/ou remboursés. Si vous avez un cours le jour même, un courriel vous sera envoyé. Aussi, un message sur la page Facebook du club et/ou sur le site internet du club (bouton Nouvelles) vous renseigneront à cet effet.

# POLITIQUES ADMINISTRATIVES

## Horaire d'entraînement

Les horaires de cours pourront être modifiés d'une session à l'autre afin d'être adaptés à l'horaire scolaire des entraîneur(e)s. Exceptionnellement, les horaires pourraient être modifiés au cours d'une même session.

Le club Flipgym de Montréal est fermé durant la période des fêtes (se référer au calendrier des activités gymniques du club sur le site d'internet).

## Communication

Toute communication avec un autre organisme gymnique tel que la Fédération de gymnastique du Québec (FGQ) doit se faire seulement par l'intermédiaire de la directrice technique ou la directrice administrative du club.

Les parents ont la responsabilité de consulter régulièrement leurs courriels et le site internet puisqu'il s'agit de notre principal moyen de communication.

Pour toute question relative au programme d'entraînement de votre enfant, veuillez tout d'abord vous adresser à son entraîneur(e). Si celui (celle)-ci ne peut vous répondre ou si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser à la directrice technique, Sabrina Pinard par courriel à : [sabrina\\_pinard@flipgym.com](mailto:sabrina_pinard@flipgym.com). Prenez note que vous devez prendre rendez-vous pour une rencontre.

Pour toute question administrative, veuillez communiquer avec le bureau administratif au (514) 948-2222 ou encore par courriel à [flipgym@flipgym.com](mailto:flipgym@flipgym.com).

# POLITIQUES ADMINISTRATIVES

## Tarification/facturation

Afin de faire partie du secteur compétitif, les parents devront acquitter les frais d'inscription, d'affiliation, de compétition, de chorégraphie, les frais vestimentaires (maillot de compétition, survêtement, t-shirt pour le challenge des régions, maillot de spectacle, etc.) selon la catégorie de l'enfant et les frais de transport, s'il y a lieu.

La gymnaste peut, avec l'autorisation de son entraîneur(e) et de la directrice technique, s'entraîner moins d'heures que l'horaire prévu pour son groupe. Cette autorisation est extraordinaire et est donnée au cas par cas. Le cas échéant, le paiement doit cependant être fait selon le nombre d'heures prévues pour son groupe.

Les divers congés fériés sont considérés dans les frais de cours qui sont établis en fonction de l'horaire d'entraînement (soit le nombre d'heures/semaine).

Paiement des cours : le montant annuel des cours varie selon la catégorie (se référer au contrat d'inscription) et est payable en 10 versements mensuels, de septembre à juin.

Pour faciliter la gestion, le paiement récurrent par carte de crédit ou par des chèques postdatés en date du 1er ou du 15 du mois est exigé. Le nom de l'enfant doit être inscrit au bas du chèque ainsi que le mois de la mensualité payée. Toute question relative à la facturation doit être adressée à la directrice administrative.

Paiement refusé : des frais d'administration de 10 \$ seront facturés pour tout chèque refusé ou pour un paiement refusé sur une carte de crédit. Le paiement complet – incluant les frais d'administration – devra être effectué dans les 30 jours suivant l'avertissement de non-paiement.

Après deux paiements refusés, Flipgym exigera des paiements en argent comptant ou des chèques visés.

Frais d'affiliation: les frais d'affiliation sont obligatoires. Ils sont valides du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et sont perçus par le club à titre d'assurance en cas de blessure. Ces frais sont disponibles sur le site internet de la Fédération de gymnastique du Québec (FGQ) et varient selon la catégorie dans laquelle évolue la gymnaste (se référer au contrat d'inscription).



# POLITIQUES ADMINISTRATIVES

## Tarification/facturation

Frais d'inscription: Les frais d'inscription du club Flipgym de Montréal sont de 20 \$ annuellement. Les frais d'affiliation et d'inscription sont payables lors de l'inscription.

Frais de transport : Les frais de transport sont obligatoires pour tous les élèves du primaire faisant partie du programme élève-athlète. Le transport est fait entre l'école et le club Flipgym de Montréal. Ce frais est réévalué chaque année selon le nombre d'inscrits à ce programme et est payable sur réception de la facture.

Compte en souffrance : Les gymnastes ayant un solde à payer à leur dossier devront acquitter ce solde avant de pouvoir s'inscrire au camp d'été ou de se réinscrire à une nouvelle année gymnique. Une entente avec la direction devra avoir lieu si la situation financière ne permet pas à la famille de régler la totalité de la facture.

Lorsqu'un compte est en souffrance pour un montant dépassant 300 \$, le club se réserve le droit de suspendre l'accès de la gymnaste au gymnase de même qu'aux compétitions, et ce, jusqu'à ce qu'une entente survienne entre la direction et ses parents.

Pour les programmes Sport-études et Élève-athlète, tout compte en souffrance doit être réglé ou faire l'objet d'une entente avec la direction pour une réadmission au programme.

## Compétition

Les gymnastes qui ne désirent pas participer aux compétitions ne peuvent pas intégrer les groupes du secteur compétitif. À moins de raisons majeures ou d'une décision de l'entraîneur(e), les gymnastes sont tenues de participer à toutes les compétitions du calendrier s'appliquant à leur catégorie.

Le maillot de compétition est obligatoire pour toutes les gymnastes du secteur compétitif. Le survêtement est obligatoire pour les catégories suivantes : CR3, Provincial 1-5 et Défi 3-6. Pour les gymnastes des niveaux Défi 1 et 2, l'achat d'un t-shirt sera obligatoire.

Dès qu'elles seront connues, vous recevrez un calendrier provisoire avec les dates et les montants des inscriptions aux compétitions pour l'année gymnique. Leur paiement devra être effectué lors de la réception de la facture.

Vous aurez un délai à respecter pour annuler l'inscription de votre enfant à la compétition, sur présentation d'un billet médical seulement. Après la date limite, Flipgym ne pourra pas vous rembourser.



# POLITIQUES ADMINISTRATIVES

## Compétition

L'entraîneur(e) de la gymnaste a un droit de regard sur le choix de la musique qui accompagne sa routine de sol.

## Abandon et blessure

Consulter les formulaires de résiliation et d'arrêt temporaire pour de plus amples informations.

# CODE D'ÉTHIQUE DE LA GYMNASTE

## Assiduité

Toutes les heures d'entraînement sont obligatoires (certaines exceptions sont possibles si une entente préalable intervient avec les dirigeants du club).

J'avise mon entraîneur(e) ou je laisse un message au club au (514) 948-2222, si je prévois m'absenter pour un ou plusieurs cours.

Si mon entraîneur(e) régulier(ère) doit se faire remplacer, je vais quand même à mon cours et je considère le(a) remplaçant(e) avec le même égard que j'ai pour mon entraîneur(e) habituel(le). De plus, c'est l'occasion d'expérimenter une approche différente, d'entendre des commentaires différents et complémentaires, ce qui est souvent très bénéfique.

La ponctualité est de mise : je dois être dans le gymnase au moins cinq minutes avant le début de l'entraînement.

## Comportement

La discipline ainsi que le respect de soi, d'autrui et du matériel est obligatoire. La gymnastique est un sport dans lequel je me mesure à moi-même. De ce fait, toute attitude négative telle que le commérage et le manque de civisme ne seront pas tolérés et seront sanctionnés. Toute attitude négative engendre découragement et frustration et, par-dessus tout, détruit l'esprit d'équipe et sportif. Le respect et l'encouragement doivent régner dans le gymnase.

Les entraîneur(e)s sont la seule autorité dans le gymnase. Je n'oublie jamais de discuter d'un problème avec les entraîneur(e)s afin d'éviter les conflits et la mésentente au sein du club.

Lorsque je suis en présence de mes entraîneur(e)s, je respecte leur autorité.

J'avise mon entraîneur(e) si je quitte le gymnase.

Je ne m'aventure jamais sur un appareil sans l'autorisation de mon entraîneur(e), que ce soit avant, pendant ou après l'entraînement.

Mon entraîneur(e) sait quand je suis prête à faire un nouveau mouvement. Je n'essaie pas de faire un mouvement que je ne connais pas sans son approbation.

## CODE D'ÉTHIQUE DE LA GYMNASTE

Je me présente à l'entraînement dans le but de m'améliorer. Pour cela, je dois m'assurer de rester active en suivant les indications de mon entraîneur(e).

L'équipe d'entraîneur(e)s décide de la catégorie qui me convient : cette décision est basée sur plusieurs facteurs qui lui permettent de bien évaluer mon classement. Je n'hésite pas à discuter avec l'équipe de sa décision, sans pour autant remettre en doute ses compétences.

La préparation artistique est une partie intégrante de l'entraînement donc, toutes les règles du présent code doivent être respectées pendant celle-ci.

### Compétition

Je surveille mon langage en tout temps dans le gymnase. L'utilisation d'un langage vulgaire, que ce soit envers un(e) entraîneur(e) ou une coéquipière, ne sera pas tolérée.

La collaboration de toutes les gymnastes est requise pour le déplacement du matériel.

### Tenues et accessoires

Un maillot de gymnastique est obligatoire à tous les entraînements.

Aussi, je dois apporter mes gants, même si les barres ne sont pas prévues à l'horaire.

Les bijoux et les maquillages trop éclatants ne sont pas acceptés dans le gymnase. Les boucles d'oreilles seront tolérées à condition qu'elles ne descendent pas plus bas que les lobes d'oreilles.

Les cheveux doivent être attachés en tout temps

Je dois me procurer mon propre ruban adhésif : il est conseillé de toujours en avoir avec soi.

Je dois toujours avoir ma bouteille d'eau.

## CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

1. Je considère que chaque gymnaste a droit à la même reconnaissance, la même équité et au même respect peu importe sa race, son sexe, son potentiel physique, sa classe sociale ou toute autre condition.
2. Je reconnais que je suis un modèle important pour les jeunes.
3. J'agis toujours dans le meilleur intérêt des gymnastes et du sport.
4. J'emploie un langage soigné, précis et adapté à l'âge des gymnastes. J'évite toute discussion sur des sujets personnels pouvant ne pas convenir aux gymnastes. Je n'utilise pas d'expression vulgaire.
5. J'évite de crier après les gymnastes et de faire toute forme de dénigrement ou de rabaissement envers les gymnastes.
6. Je considère la gymnastique comme un moyen de développement de l'enfant.
7. En compétition, je respecte toutes les décisions des juges, même en situation de litige.
8. Tout en visant le succès par l'obtention de récompenses (médailles, rubans), je considère avant tout le développement de l'enfant et le plaisir de participer comme étant essentiels à la pratique de la gymnastique.
9. Je reconnais que chaque gymnaste a droit à l'erreur.
10. J'applique toutes les décisions du conseil d'administration et de la direction.
11. Je respecte les gymnastes, les parents et les entraîneur(e)s du club ainsi que ceux des autres clubs.
12. Je m'assure que les équipements soient sécuritaires et adaptés et je respecte le niveau de développement des gymnastes.
13. J'informe les gymnastes des règlements de sécurité et des dangers possibles dans le gymnase.
14. Je suis consciente de mon pouvoir d'entraîneur(e) et je m'abstiens, sous peine de congédiement, d'abuser mentalement ou physiquement des gymnastes de quelque manière que ce soit.

## CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

15. Je suis fier(ère) de mes gymnastes et je leur fais savoir par des paroles et/ou des gestes de reconnaissance.
16. Peu importe la situation, je reste calme, positif(ve) et je recherche le bien-être de mes gymnastes.
17. Je suis conscient(e) de la pression que demande la pratique de la gymnastique sur les enfants (conciliation sport/école/famille).
18. Je tente de développer l'autonomie des gymnastes afin qu'elles puissent prendre des décisions et accepter des responsabilités.
19. Lors de situations conflictuelles, je tente par tous les moyens de garder mon calme afin de montrer l'exemple devant les gymnastes, les parents et les autres entraîneur(e)s.
20. Dans mes manipulations lorsque j'entraîne, j'évite de toucher toute partie intime de la gymnaste. Si par erreur je touche à une partie intime involontairement, je dois m'excuser auprès de cette dernière.
21. Je suis responsable de ne jamais laisser une gymnaste seule sur les lieux d'entraînement ou à la fin d'une compétition.
22. Pour m'occuper d'une gymnaste blessée, je ne laisse jamais les autres gymnastes seules. Je m'assure de la surveillance du reste du groupe.
23. J'interdis aux gymnastes de faire de la gymnastique sans la présence et la surveillance d'un(e) entraîneur(e).
24. Lors d'hébergement à l'extérieur pour un camp ou une compétition, j'évite de cohabiter dans une chambre seule avec une gymnaste.
25. Lors d'un transport pour un événement extérieur, je dois m'assurer que le conducteur ait un permis de conduire valide. Cette personne doit également conduire d'une manière sécuritaire et responsable.
26. Si je transporte une gymnaste dans ma voiture, je dois demander une autorisation écrite aux parents. J'évite les détours et les arrêts et je fais en sorte que les mesures de sécurité soient respectées : siège réglementaire (s'il y a lieu) et passagers bien attachés.

## CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Reconnaissant que :

La gymnastique possède un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne;

La gymnastique artistique est une discipline qui favorise le développement global du jeune et contribue à la création d'une communauté où la santé et le bien-être sont au cœur du quotidien.

Le bien-être et l'épanouissement de mon enfant constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportives.

À titre de parent de jeune gymnaste, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je comprends que mon enfant exerce la gymnastique pour son plaisir et non pour le mien.
2. Je considère la gymnastique comme un moyen de développement de l'enfant et j'agis toujours dans le meilleur intérêt des gymnastes et du sport.
3. J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif, tout en reconnaissant ses limites.
4. Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique. Je supporterai tous les efforts faits pour éliminer les abus verbaux et physiques.
5. Je m'efforce d'acquérir une compréhension, une appréciation et une connaissance fonctionnelle des règlements pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneur(e)s.
6. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect de soi et des autres, de discipline, d'effort, d'estime de soi et de solidarité. Je le responsabilise à respecter les règlements dont les politiques administratives et les codes d'éthique du club.

## CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

7. Je respecte les gymnastes, les parents et les entraîneur(e)s du club ainsi que ceux des autres clubs.
8. Je comprends que la gymnastique est une discipline individuelle qui se pratique en équipe.
9. Je considère que chaque gymnaste a droit à la même reconnaissance, la même équité et au même respect peu importe sa race, son sexe, son potentiel physique, sa classe sociale ou toute autre condition.
10. En compétition, je respecte toutes les décisions des juges, même en situation de litige.
11. Je considère la victoire comme un des plaisirs de la gymnastique et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
12. Tout en visant le succès par l'obtention de récompenses (médailles, rubans), je considère avant tout le développement de l'enfant et le plaisir de participer comme étant essentiels à la pratique de la gymnastique.
13. Peu importe la situation, je reste calme, positif et je recherche le bien-être de mon enfant et des gymnastes du club. Lors de situations conflictuelles, je tente par tous les moyens de montrer l'exemple devant mon enfant, les autres gymnastes du club, les parents et les entraîneur(e)s.
14. Je suis conscient de la pression que demande la pratique de la gymnastique sur les enfants (conciliation sport/école/famille).
15. Je tente de développer l'autonomie de mon enfant afin qu'il/elle puisse prendre des décisions et accepter des responsabilités.



# POLITIQUE D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Flipgym encourage et reconnaît l'implication de ses membres dans la gestion et le fonctionnement des différentes des activités du Club. Le bénévolat est une ressource essentielle pour assurer l'efficacité, la pérennité ainsi que le succès de tous nos événements.

## Objectifs poursuivis par la politique de bénévolat :

- Comblent les besoins du Club en ressources humaines
- Garantir l'équité dans la contribution entre les membres du Club
- Faire rayonner le Club dans la communauté
- Assurer une haute qualité des activités du Club

## Accumulation de crédit de bénévolat

Les crédits de bénévolat peuvent être cumulés par l'un ou l'autre des parents de l'athlète, l'athlète ou toute personne désignée par ceux-ci. Les crédits de bénévolat complétés pour l'athlète seront comptabilisés par le Club. Il incombe au bénévole de s'assurer de signer la feuille de présence pour chacune de ses journées de bénévolat

## Comment ça marche ?

Pour chaque saison gymnique (1er septembre au 30 juin), chaque famille ayant au moins un athlète dans le secteur compétitif doit accumuler un certain nombre de crédits de bénévolat. Le nombre de crédit correspond au nombre d'heure d'entraînement par semaine de la gymnaste.

Par exemple, pour une athlète qui s'entraîne 10h/semaine, il faudra accumuler 10 crédits pendant l'année gymnique. Comme certaines familles sont nombreuses, seulement l'enfant ayant le plus d'heure d'entraînement sera pris en compte.

# POLITIQUE D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Pour chaque événement, le Club envoie une demande de disponibilité de bénévolat aux parents. Suite aux réponses, un horaire est envoyé. Plusieurs choix de bénévolats vous seront proposés au cours de l'année, la liste des activités ainsi que le nombre de crédits associés à celles-ci est disponible ci-dessous :

Activité	Date	Nombre de crédit
Réunion annuelle des parents	17-août	2 crédits/famille
Membre du conseil d'administration	Saison 2017-2018	15 crédits
Présence à l'AGA	17-déc	5 crédits/famille
Ménage du gymnase/salle des gymnastes	Saison 2017-2018	1 crédit/heure
Graphisme	Saison 2017-2018	2 crédits/heure
Gestionnaire de site web	Saison 2017-2018	2 crédits/heure
Recherche de commandites/levée de fonds	Saison 2017-2018	3 crédits/heure
Soutien informatique	Saison 2017-2018	3 crédits/heure
BBQ "40e anniversaire"	17-sept	4 crédit/demi-journée
Bénévolat (montage championnat du monde)	20-23 septembre 2017	5 crédits/demi-journée
Bénévolat (démontage championnat du monde)	9-11 octobre 2017	5 crédits/demi-journée
Gym-O-Thon	17-mars-18	4 crédits/demi-journée
Jeux de Montréal	08-avr-18	4 crédits/demi-journée
Montage spectacle de fin d'année	18-juin	5 crédits/famille
Spectacle récréatif	9-10 juin 2018	2 crédits/demi-journée
Spectacle compétitif	15-16 juin 2018	2 crédits/demi-journée
Démontage spectacle de fin d'année	18-juin	5 crédits/famille

# GRILLE DE TARIFICATION ANNUELLE

Activités	Coût	Catégorie
Affiliation CR3/Défi	66\$/année	CR3-Défi
Affiliation Provinciale/Espoir	137\$/année	P4 à P8/Espoir 1 et 2
Affiliation Nationale	163\$/année	JO9-JO10
Frais d'inscription	20\$/année	Toutes
Survêtement	155\$	Toutes
Maillot manche courte	105\$	CR3/Défi
Maillot manche longue	135\$	P4 à P8/Espoir/JO9-10
Chorégraphie CR3	60\$	CR3
Chorégraphie provinciale	100\$	P4-P8
Chorégraphie nationale	A déterminer	Espoir/JO9-10
Compétition CR3/défi	Environ 50\$	CR3/Défi
Compétition provinciale	Environ 90\$	P4-P8
Compétition nationale	Environ 105\$	Espoir/JO9-10
Transport	542\$	Sport-étude
Cours de danse	245\$/année	Sport-étude

## CALENDRIER 2017-2018

Activité-événement	Date	Horaire	Lieux
Réunion sport-étude + inscriptions	22 août	17h30-19h	Flipgym
Réunion compétitif + Inscriptions	24 août	17h30-19h	Flipgym
Début des cours compétitif	5 septembre		Flipgym
BBQ « 40 <sup>e</sup> anniversaire »	9 septembre	11h-16h	Flipgym
Congé des championnats du monde (secteur relève et compétitif)	2-8 octobre		
Action de grâce	9 octobre	Gymnase fermé	
Évaluation défi provinciale	3-5 novembre	Horaire à venir	
Première sélection provinciale	1-3 décembre	Horaire à venir	Granby
Première sélection nationale	8-10 décembre	Horaire à venir	Repentigny
Première évaluation défi et compétition CR3	8-10 décembre	Horaire à venir	Montréal
Congé des fêtes	22 décembre au 8 janvier		
Évaluation défi provinciale	26-28 janvier	Horaire à venir	
Deuxième sélection provinciale	2-4 mars	Horaire à venir	Joliette
Deuxième sélection nationale	9-11 mars	Horaire à venir	Montréal
Gym-O-Thon	17 mars	Horaire à venir	Flipgym
Troisième évaluation défi et compétition CR3	16 au 17 mars	Horaire à venir	Montréal
Congé de pâque	1 <sup>er</sup> et 2 avril		
Qualification provinciale	6-8 avril	Horaire à venir	Vaudreuil
Championnats québécois	27-29 avril	Horaire à venir	Gatineau
Coupe provinciale et championnats de l'Est	11-13 mai	Horaire à venir	Drummondville/Oshawa
Fête de la reine	21 mai	Gymnase fermé	
Spectacle récréatif	9-10 juin	Horaire à venir	Flipgym
Spectacle compétitif	15-16 juin	Horaire à venir	Flipgym

# POLITIQUE DE RÉSILIATION

Politique de résiliation  
Groupe compétitif de soir

En tout temps, le parent (ou la gymnaste de 18 ans et plus) peut annuler son inscription auprès du Club Flipgym de Montréal.

La demande de résiliation doit être faite en complétant ce présent formulaire qui devra être envoyé par la poste à l'adresse mentionnée ci-dessous ou encore remis en main propre à la directrice administrative du Club.

Le contrat sera alors résilié de plein droit à compter de l'envoi du formulaire.

Si le parent annule son inscription avant le début des cours, le Club Flipgym de Montréal ne pourra réclamer de frais ou exiger de dédommagement.

Si le parent résilie le contrat après que les cours aient commencés, le parent devra payer :  
Au moins le coût des cours déjà suivis,

ET

Une pénalité prévue par la loi correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ OU 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

Dans les deux cas, les frais d'inscription et les frais administratifs au Club Flipgym de Montréal ainsi que les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec ne pourront être remboursés.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation, le Club Flipgym de Montréal fera parvenir un chèque représentant le total dû au demandeur, à l'adresse indiquée sur le formulaire.

## POLITIQUE D'ARRÊT TEMPORAIRE

Politique s'appliquant aux athlètes du secteur compétitif régulier  
(Excluant les athlètes du programme Sport-Études)

Si l'athlète se blesse ou a un problème de santé jugé important avant que le club Flipgym n'ait commencé à exécuter son obligation principale, seuls les frais d'inscription et d'affiliation seront payables en date du premier cours. Le consommateur sera ensuite facturé à la date de reprise des cours, selon les tarifs stipulés à l'inscription. La demande d'arrêt temporaire doit se faire par écrit et doit obligatoirement être accompagnée d'un billet médical.

Si l'athlète se blesse ou a un problème de santé jugé important après que le club Flipgym ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur peut être remboursé si :

- L'arrêt est d'une durée minimum de deux (2) semaines ET
- Il y a présentation d'un billet médical appuyant la raison de l'arrêt.

Le remboursement sera fait en fonction de la durée de l'absence et selon les tarifs stipulés à l'inscription.

Ce formulaire devra être envoyé par la poste ou remis en main propre à la directrice administrative. Il doit être soumis au plus tard une (1) semaine après la reprise des cours de l'athlète. Aucun remboursement ne pourra être fait après ce délai.

Si une compétition est prévue au calendrier pendant l'arrêt temporaire, il faut en aviser immédiatement l'entraîneur. Aucun remboursement des frais de compétition ne sera possible si ce formulaire et le billet médical ne sont pas remis au moins 15 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

Dans les dix (10) jours suivant la demande de remboursement, le club Flipgym doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

## POLITIQUE D'ARRÊT TEMPORAIRE

Politique d'arrêt temporaire s'appliquant aux athlètes du programme Sport-Études

L'entraînement à la gymnastique fait partie intégrante du programme scolaire de l'élève athlète. Si ce dernier se blesse ou a un problème de santé jugé important, son médecin devra déterminer s'il peut poursuivre ses entraînements en les modifiant.

Dans l'affirmative, la politique d'arrêt temporaire ci-dessous ne s'appliquera pas car l'athlète suivra un programme d'entraînement adapté à sa condition physique au club Flipgym, selon les recommandations de son médecin.

Lorsque le médecin juge que, suite à une blessure ou a un problème de santé, l'athlète devrait **COMPLÈTEMENT** cesser la pratique de la gymnastique, le club Flipgym doit immédiatement en être informé au moyen de ce formulaire d'arrêt temporaire.

Dans ce cas, le consommateur pourra être remboursé si :

- L'arrêt d'entraînement complet est d'une durée minimum de quatre (4) semaines ET
- Il y a présentation d'un billet médical appuyant la raison de l'arrêt complet.

Le remboursement sera fait en fonction de la durée de l'absence et selon les tarifs stipulés à l'inscription, exception faite des frais d'affiliation qui ne sont pas remboursables.

Ce formulaire devra être envoyé par la poste ou remis en main propre à la coordonnatrice administrative. Il devra être soumis au plus tard une (1) semaine après la reprise des cours de l'athlète. Aucun remboursement ne pourra être fait après ce délai.

Si une compétition est prévue au calendrier pendant l'arrêt temporaire, il faut en aviser immédiatement l'entraîneur. Aucun remboursement des frais de compétition ne sera possible si ce formulaire et le billet médical ne sont pas remis au moins 15 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

Dans les dix (10) jours suivant la demande de remboursement, le club Flipgym doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

